

# Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

(Landes)



1581 route de Cazordite – 40300 CAGNOTTE

Le 1<sup>er</sup> mai 2013

**Monsieur Jean-Marie VIGNOLLES**  
**Commissaire Enquêteur**  
**c/o Madame Hélène COUSSEAU**  
**Maire de Lesperon**  
**Mairie**  
**54 place Saint-Pierre**  
**40260 LESPERON**

Transmission électronique : [commune.lesperon@wanadoo.fr](mailto:commune.lesperon@wanadoo.fr)

**Enquête publique du mercredi 3 avril au vendredi 3 mai 2013**  
**Demande de SCEA des 3 B pour obtenir une autorisation de défrichement pour mise en culture de 55 hectares 69 a et 28 ca à Lesperon**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La SEPANSO Landes remercie les responsables de la commune de Lesperon qui nous réserve toujours le meilleur accueil. Toutefois notre fédération conteste cette demande d'autorisation de défrichement pour les raisons suivantes :

## **1° - Problèmes de forme :**

Nous assistons à la multiplication des défrichements, qu'il s'agisse de la procédure simplifiée (moins de 20 hectares) ou procédure normale (plus de 20 hectares). De fait le manteau forestier part en lambeaux. Depuis la tempête Klaus, la SEPANSO demande en vain une étude d'impact global de l'ensemble des défrichements ; vous pourrez constater que l'administration n'est pas en mesure de vous fournir les surfaces défrichées chaque année.

Au surplus, il convient de faire observer que si le porteur du projet promeut une activité agricole respectueuse de l'environnement, il n'est pas et ne sera jamais en mesure de garantir que son successeur n'utilisera pas des méthodes plus polluantes. En tout état de cause il aura besoin d'accroître les prélèvements d'eau dans le secteur, alors que chaque personne responsable s'interroge sur l'évolution climatique et sur l'adaptation aux changements déjà perceptibles.

## **2° Eléments du contexte :**

Le projet est situé au cœur du massif landais. Il s'agit d'un secteur de lande à molinie était sans doute humide à l'origine, mais qui a été drainé. Les parcelles concernées par le projet sont situées en zone Nf (zone sylvicoles et agricoles).

Toute l'ambiguïté de ce zone révèle la problématique du massif landais : les industriels qui ont développé leurs outils de production voient leurs sources d'approvisionnement diminuer sans que les pouvoirs publics semblent s'en inquiéter. Toutes les estimations concordent : il manquera 1,5 millions de tonnes pour les industries de transformation et 1,5 millions de tonnes pour le bois énergie. Autrement dit à terme, il faudra soit aller chercher du bois, soit délocaliser les industries landaises. Dans le contexte actuel, il semble paradoxal d'autoriser de nouveaux défrichements, sauf à déshabiller Pierre pour habiller Paul !

Ce n'est pourtant pas ce problème majeur qui a conduit la DDTM à émettre le 11 février 2013 un avis défavorable à la demande de défrichement de Monsieur GUILHEM, responsable de la SCEA des 3B. C'est la nécessité de protection d'un habitat qu'il convient de protéger pour respecter les engagements environnementaux de la France. Evidemment la Fédération SEPANSO LANDES ne peut que se réjouir que l'intérêt environnement rejoigne la préoccupation mentionnée dans le paragraphe précédent.

## **2° - Problèmes de fond : l'étude d'impact semble insuffisante**

### **1.1. Nature des sols :**

Le projet se situe sur des sols sableux, sensibles à l'érosion. Alors que le transport des sables posent des problèmes importants aux gestionnaires des étangs et lacs et que la seule solution trouvée à ce jour est la création de bassins dessableurs, on ne peut qu'être étonné que le porteur du projet puisse penser qu'on pouvait continuer à défricher sans proposer un système de gestion qui prenne en compte cette problématique.

Si des sables sont entraînés jusqu'à la Pallue, il est évident que la réparation des dégâts incombera aux collectivités territoriales.

### **2.2. Impacts sur les milieux environnants :**

A notre avis l'impact paysager est mal présenté.

### **2.3. L'analyse de la faune et de la flore semble très succincte :**

Il serait pour le moins étonnant que l'étude soit complète dans la mesure où celle-ci a été conduite sur une période beaucoup trop courte. Nous ne sommes donc pas étonnés par la conclusion de l'étude : « faibles enjeux environnementaux » ! La Fédération rappelle une nouvelle qu'une bonne étude nécessite au minimum des observations sur une année entière.

On se demande ce que compterait faire le pétitionnaire s'il obtenait satisfaction à sa demande pour favoriser la biodiversité actuelle ?

### **2.4. Bilan carbone :**

Depuis des années, la SEPANSO attire l'attention sur ce sujet majeur. A défaut d'avoir trouvé un bilan carbone d'un passage de la forêt de pins à la culture du maïs, nous ferons référence à l'étude la plus récente qui a combiné les mesures des flux de dioxyde de carbone (CO2) avec ceux des émissions des autres gaz à effet de serre pour les activités agricoles sur plusieurs années. Selon les auteurs de cette étude les sites perdent en moyenne 138 grammes de carbone par m2 par an. Le bilan global en terme de gaz à effet de serre est estimé à une moyenne de 203 gramme de carbone par m2 par an. (P.J.1 – Calculating carbon budgets for agricultural crops – Science for Environment Policy – 03/03/2011)

La SEPANSO soutient que le développement durable de l'Aquitaine repose sur la préservation de son massif forestier (P.J.2 – Tempête 2009, la rupture – Préventique – Mars-Avril 2009)

### 3° Commentaires sur les motivations du pétitionnaire :

- Le premier alinéa « absence de concurrence d'usage »

Voilà une affirmation péremptoire qui surprend : nous renvoyons justement à notre analyse sur la concurrence entre sylviculture et agriculture. Il aurait été intéressant d'avoir une analyse d'un technicien forestier sur la potentialité sylvicole des parcelles.

- Opportunité économique : maïs semence bio :

Effectivement il y a une demande croissante.

- Maîtrise foncière :

On se demande pourquoi la commune a vendu ses terrains.

- Voisinage :

Logique, mais on peut se demander si la production bio ne sera pas impactée par des productions intensives qui nécessitent des intrants polluants (on en retrouve certains dans la nappe des sables, or si la SCEA des 3B veut pomper elle risque de rencontrer un problème !)

- Absences de contraintes :

C'est justement ce que nous regrettons ! Quid des boisements compensateurs ? Dans la majorité des cas on a affaire à une escroquerie intellectuelle : les plantations ont lieu sur des espaces boisés dont les boisements sont dépérissants ; très souvent il s'agit de boisement monospécifiques d'espèces exotiques (chêne d'Amérique ....) , etc

- Absences de milieux fragiles ..

Nous avons déjà écrit ce que nous pensions de l'étude.

- Covoisabilité réduite :

Sans commentaire

- Projet adapté aux sensibilités ...

Nous avons déjà écrit à ce sujet.

### Conclusions :

La SEPANSO regrette que les enjeux environnementaux aient été minimisés. Ces 55 hectares présentent une potentialité forestière et une biodiversité sous-estimées.

La zone sera impactée par la fertilisation et de produits pour maîtriser les ravageurs, car même en agrobiologie on a besoin d'apports.

Nous regrettons le manque de données sur la gestion : système de drainage ?

Un nouveau défrichement accentuerait le fractionnement du milieu écologique de la forêt. La SEPANSO rappelle les effets positifs de la forêt :

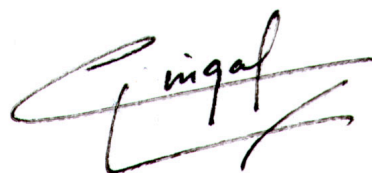
- Peu génératrice de sources polluantes, notamment en ce qui concerne l'azote et le phosphore par lessivage, ce qui assure la protection des ressources en eau.
- Actrice du cycle du carbone : capture du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère et stockage gratuit du carbone dans le bois (et il est maintenant prévu de permettre aux sylviculteurs de bénéficier de 'crédits carbone' à négocier ....)
- Pourvoyeur d'une énergie renouvelable
- Créatrice d'emplois directs et indirects

Normalement le porteur du projet aurait dû présenter un projet de boisement compensateur, c'est à dire de semis ou de plantation sur des friches agricoles. La SEPANSO tient à souligner qu'on assiste à un jeu de « chaises musicales » : les friches agricoles perdent leur destination de production primaire tandis que des agriculteurs défrichent des forêts.

La SEPANSO constate que le projet repose sur des données économiques inéquitables : l'agriculture bénéficie d'aides diverses : fourniture d'eau à des prix déifiant toute concurrence, aides PAC... alors que les aides à la forêt sont très faibles.

Dans ces conditions, nous espérons Monsieur le Commissaire Enquêteur, que vous émettez un avis défavorable à ce projet de défrichement.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO LANDES  
Secrétaire Général Adjoint Fédération SEPANSO AQUITAINE  
Administrateur France Nature Environnement  
Membre du Comité Economique et Social Européen  
00 33 (0)5 58 73 14 53 [georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)